

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Grenoble



Jean-Paul WYSS
Président du tribunal
administratif de Grenoble



Effectifs de la juridiction :

74
personnes dont :

31
magistrats

43
agents de greffe
et aides à la décision

Le tribunal administratif de Grenoble est au cœur d'un territoire d'une richesse et d'une variété incroyable, des alpages aux entreprises microélectroniques de pointe, de la fabrication du reblochon aux paysages provençaux de la Drôme. Le contentieux y est de fait particulièrement divers.

Grâce à l'engagement sans faille des magistrats, agents et aides à la décision, l'activité du tribunal a été très soutenue en 2023.

Ainsi, le tribunal a jugé presque autant de dossiers qu'il en a enregistrés.

Si le contentieux du droit des étrangers représente le plus grand nombre de recours adressés au tribunal, malgré une baisse de 10 %, le contentieux du droit des étrangers demeure le contentieux « signature » de la juridiction, avec plus 1200 nouveaux dossiers, soit 14,56 % des affaires enregistrées, contre 6,33 % en moyenne en France métropolitaine.

Le tribunal juge ainsi une grande variété de projets structurants du territoire, souvent très médiatiques, sans bien sûr négliger les dossiers plus modestes qui touchent les citoyens dans leur quotidien, tels que les contentieux sociaux (plus de 900 affaires jugées).

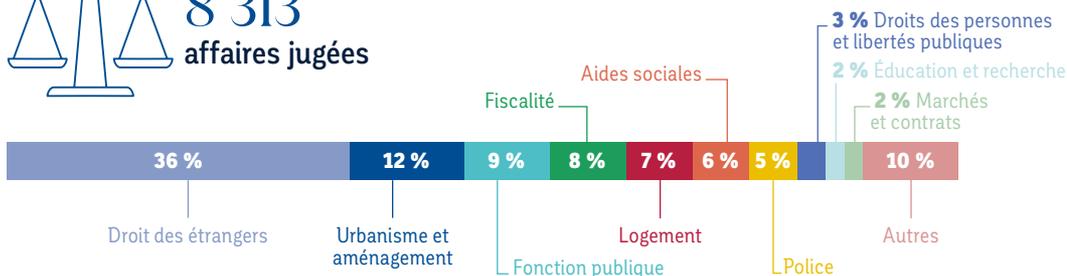
On peut également signaler l'activité importante du tribunal en ce qui concerne les enquêtes publiques et les expertises, également conditionnée par le caractère très intense de la vie économique du ressort. Un service très performant s'y consacre.

Enfin, depuis février 2024, d'importants travaux de restructuration sont en cours qui permettront de moderniser le hall d'accueil et de créer une nouvelle salle d'audience.

2023 en chiffres



8 313
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 073

affaires jugées en urgence (référés)

+13 % par rapport à 2022



1 an et 3 jours

de délai moyen de jugement

-7 jours par rapport à 2022

84,7 %

des recours déposés par téléprocédure



45,2 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,9 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



52

médiations engagées

54 % de taux de réussite